

Si vous le voulez bien, regardons d'abord la stabilisation des prix des matières premières. L'unique solution à effet immédiat, pour aider les pays économiquement sous-développés à régulariser leurs revenus extérieurs, consiste à généraliser les accords de stabilisation des prix des matières premières, à la condition cependant que les pays industriellement développés fournissent les moyens financiers exigés par ces politiques de stabilisation, c'est-à-dire les institutions qui seront appelées à les appliquer. Tout accord de prix est lié à une certaine limitation quantitative de la production. Il en est déjà ainsi pour les accords actuellement en vigueur, par exemple en ce qui concerne l'étain. Ce principe de la limitation incomberait aux pays producteurs de matières premières. Mais les provisions financières nécessaires au fonctionnement de ces accords incomberaient aux pays économiquement développés. J'y insiste car, à certains moments, la demande peut être inférieure aux quotas convenus. A ces moments il faut financer l'achat et le stockage des surplus, ce qui peut représenter une charge assez lourde.

Q. — Est-ce que les pays développés sont désireux de généraliser ces accords ?

Hélas, je dois plutôt répondre par la négative. A cet égard, la France est un des rares pays qui soit disposé à étendre le système. Elle continue à protéger certains produits de ses ex-colonies, devenues pays indépendants et, à ce titre, membres associés de la Communauté Économique Européenne. Cela veut dire que les anciennes colonies de la France, comme celle de la Belgique d'ailleurs, jouissent d'un marché assuré dans la C. E. E. à laquelle ils vendent leurs huiles végétales, leurs produits tropicaux et d'autres à des prix généralement plus élevés que ceux pratiqués sur le marché mondial. A la conférence de l'UNCTAD, organisme des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement, tenue à Genève en 1964, la France était le seul pays parmi les grands pays industriels qui ait proposé la généralisation de ce système; Anglais et Américains s'y sont nettement opposés. Mais, leur comportement s'explique aussi. La cotation des matières premières se fait depuis toujours sur les deux grands marchés du monde que sont Londres et New-York. Les opérateurs de ces marchés, c'est-à-dire les intermédiaires ou commerçants de gros, sont dans leur grande majorité des ressortissants des deux puissances économiques en question. Tout gouvernement subit, lors de l'élaboration de sa politique commerciale, l'influence de ses groupes de pression; les gouvernements anglais et américains n'en sont pas plus exempts que d'autres. Or, les intermédiaires en cause n'ont évidemment pas intérêt à ce que les accords de stabilisation se généralisent.

Néanmoins, c'est précisément la fixation des cours et des quantités vendues qui constitue le seul moyen d'assurer aux pays sous-développés des entrées régulières de devises, grâce auxquelles ils peuvent importer l'équipement nécessaire à la réalisation de leurs plans de développement.

Le seul argument que l'on ait parfois invoqué sur le plan économique à l'encontre de ces accords n'est qu'un pseudo-argument qui témoigne plus de l'ignorance de la question que du bien-fondé du raisonnement utilisé. L'argument consiste à dire que ces accords orientent les productions dans un sens anti-économique, c'est-à-dire irrationnel. Qui-conque a étudié les mécanismes des accords de stabilisation sait qu'il n'en est pas ainsi. Ni la limitation quantitative des productions, ni la fixation des prix ne sont déterminées une fois pour toutes. Bien au contraire, elles sont périodiquement réexaminées et réajustées en fonction de l'évolution économique fondamentale.

Je suis donc, en ce qui me concerne, favorable à ces accords et je regrette que la bonne volonté indispensable à leur généralisation fasse encore défaut.

Q. — Que penser maintenant de l'établissement de marchés communs dans le Tiers-Monde ?

Je suppose que vous songez, par exemple, à l'ensemble des pays latino-américains, ou bien à ceux de l'Amérique centrale, ou encore aux pays africains de l'est ou de l'ouest. Personnellement, je suis extrêmement sceptique quant à la réalisation et quant à l'efficacité de ces marchés communs. On en parle beaucoup plus que de la généralisation des accords sur les matières premières parce que cela a suscité de grands espoirs, mais il est à craindre que ces espoirs ne soient sans lendemain.

Pourquoi est-ce difficile ? La brève expérience du Marché commun européen nous permet de dire qu'une intégration est plus facile à réaliser entre pays qui ont atteint un certain niveau de développement économique et, de plus, un niveau assez voisin. Cela signifie que ces pays ne doivent plus faire ce qu'on appelle leur « option de structure », c'est-à-dire qu'ils n'ont plus à choisir entre telle ou telle production parce qu'ils les possèdent déjà toutes ou presque toutes. Les spécialisations se font alors entre qualités différentes d'un même produit. Ainsi, aucun pays des Six ne se demande s'il fera ou s'il ne fera pas de textiles puisque chacun en fait depuis très longtemps déjà; mais désormais, chacun se spécialisera dans les textiles pour lesquels ses avantages comparatifs le favorisent le plus; par exemple, dans ce domaine, la France fera plutôt des textiles de luxe tandis que les Pays-Bas ont opté pour une production de masse, l'un gagnant sur le prix unitaire élevé, l'autre sur le volume vendu.

Mais comment un marché commun pourrait-il s'établir à brève échéance entre pays qui tous se trouvent à peu près au même niveau de sous-développement économique qui, par conséquent, doivent encore faire leur option de structure fondamentale ? Que peuvent-ils échanger entre eux pour commencer ? En réponse à cette question, on émet l'hypothèse qu'à l'intérieur d'un marché commun les partenaires pourraient décider plus rationnellement de la répartition de leurs ressources, et, plus concrètement, des investissements à réaliser: cela veut dire qu'ils devraient, ensemble, décider, pour chacun des pays participants, des options de structures fondamentales. Mais quel est le pouvoir politique qui accepterait, à l'heure actuelle, de renoncer à certains types de production, au profit de ses partenaires ? A ce propos, j'aimerais vous signaler que même derrière le rideau de fer, de tels choix se sont avérés difficiles sinon impossibles. Vous savez qu'à l'intérieur de l'hémisphère socialiste ou communiste, on a convenu que l'U. R. S. S. étant déjà relativement développée, ferait toutes les sortes de production mais que les satellites de l'U. R. S. S. se spécialiseraient dans certains secteurs. Étant donné que la Roumanie est un pays qui ne se trouve pas au même niveau de développement industriel que l'Allemagne de l'Est ou la Tchécoslovaquie, on a voulu lui imposer un type de spécialisation qui l'aurait fait renoncer à des projets de développement industriel semblables à ceux de ses voisins. Et vous savez que la Roumanie a dit non. Cela veut dire que même sous l'égide d'une discipline de fer, d'une idéologie rigoureusement identique et des mêmes principes économiques, lorsque les espoirs et les intérêts fondamentaux d'un pays sont lésés, il n'y a pas moyen de lui arracher son consentement.

Compte tenu de ces obstacles — et nous n'avons rien dit des difficultés provenant de l'insuffisance, voire de l'absence de moyens de communication, chemins de fer, routes, voies navigables, etc. — je ne crois personnellement pas beaucoup

à ces projets de marché commun, du moins à court et à moyen terme. Toutefois, l'approfondissement des discussions pourrait utilement préparer le long terme.

Q. — Peut-on penser à d'autres solutions que celles proposées par l'encyclique pour soulager le fardeau des pays en voie de développement ?

Votre question me permet de revenir à une de mes premières constatations, à savoir que cette encyclique se caractérise par un souci d'efficacité dans l'action. C'est précisément dans cette perspective que j'envisagerais, à la fois, plusieurs initiatives bien coordonnées. Je rappelle tout d'abord ce que nous avons déjà dit sur la généralisation des accords sur les prix des matières premières: à la condition d'être bien faits et bien orientés, ces accords auraient des conséquences immédiates et heureuses et pourraient être maintenus aussi longtemps que nécessaire. Je favoriserais en outre l'extension des crédits à long terme, et à des conditions financières avantageuses aux pays économiquement sous-développés, pourvu que ces crédits soient obligatoirement liés à des plans de développement et soumis à des contrôles, si possible internationaux. Quant à l'utilisation de ces crédits, je serais extrêmement soucieuse de les orienter tout d'abord vers l'agriculture, car aussi longtemps que leurs problèmes agricoles ne sont pas résolus, c'est en vain que ces pays s'engagent dans une industrialisation prématurée.

Même si le développement de l'agriculture doit s'insérer dans une planification plus vaste, ce dont personne ne doute, il ne peut se réaliser qu'à la condition de mettre l'accent sur des initiatives locales. Vous avez certainement entendu parler de l'initiative du R. P. Pire, récent prix Nobel de la paix, notamment dans le Pakistan oriental. Nous ne parlons ici que d'une de ses nombreuses initiatives. Avec des moyens très modestes mais précis, une équipe s'installe dans une

région et montre peu à peu à la population comment produire systématiquement, avec plus d'efficacité, et comment étendre l'éventail des produits. Après quelques années, cette équipe repart. Elle a transmis à cette population les moyens d'action qui améliorent immédiatement son niveau de vie et elle l'a rendue maître de ces moyens. Sans doute n'est-ce qu'une goutte d'eau dans l'océan mais il faudrait précisément multiplier ces gouttes d'eau. Une véritable croisade devrait être entreprise pour amener les jeunes de tous les continents, en fonction de leur volonté d'engagement et de leurs connaissances spécifiques, à consacrer une période de leur vie, à titre gratuit, à ces populations. On proposerait ainsi un idéal à notre jeunesse qui correspondrait bien à ses exigences de pureté et à son besoin d'évasion ou d'aventure, entendu dans l'acceptation la plus saine du terme.

Conclusion

Q. — Puis-je vous demander, en terminant, si la parution de cette encyclique vous paraît survenir à un moment particulièrement opportun ?

Bien sûr, la parution de l'encyclique me réjouit parce qu'il est bon que le monde entier sache le désir du Pape et de l'Église de participer à la solution des problèmes les plus graves de notre époque. Par contre, je suis en même temps effrayée de ce que nos consciences de chrétiens aient besoin d'un appel aussi solennel pour agir. Pourtant, nous avons moins d'excuses que les générations précédentes car jamais dans l'histoire les hommes n'ont reçu autant d'informations que nous, et non seulement des informations chiffrées qui ne parlent qu'à l'esprit mais des informations visuelles qui parlent à tout l'être. Personne n'a pu voir comme nous voyons la misère dans les pays sous-développés, et cependant qu'avons-nous fait et que faisons-nous pour l'éliminer ?

Le Fonds canadien de coopération

S. Exc. Mgr J.-Aurèle PLOURDE, archevêque d'Ottawa

LE DÉBUT DE L'ENCYCLIQUE *Populorum progressio* mentionne les principales initiatives des papes en matière sociale, depuis Léon XIII. La plus récente est l'institution, par le *motu proprio* du 6 janvier 1967, de la Commission pontificale d'études « *Justitia et Pax* » qui a tenu sa première réunion plénière à Rome, du 16 au 25 avril. L'encyclique cite le paragraphe du *motu proprio* qui énonce le but de la Commission dans les termes suivants:

« susciter dans tout le peuple de Dieu la pleine connaissance du rôle que les temps actuels réclament de lui, de façon à promouvoir le progrès des peuples plus pauvres, à favoriser la justice sociale entre les nations, à offrir à celles qui sont moins développées une aide telle qu'elles puissent pourvoir elles-mêmes et pour elles-mêmes à leur progrès ».

On sait que le Pape a nommé président de cet organisme le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, qui présidait déjà depuis juillet 1966 le Comité provisoire chargé

de répondre au vœu formulé à l'article 90 de la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde actuel. La présence d'un cardinal canadien à la direction de l'organisme créé par le Pape, sur recommandation du Concile, sera pour les catholiques du Canada un motif supplémentaire d'intensifier leur effort de coopération avec les pays en voie de développement.

Une importante décision

Dès l'automne de 1966, la Conférence Catholique Canadienne avait pris dans ce sens une importante décision, qui est depuis lors en voie de réalisation. A leur réunion plénière du 13 octobre, les membres de l'épiscopat canadien approuvaient à l'unanimité le projet exposé dans un document intitulé: « Fonds national d'aide aux pays en voie de développement ». Un Comité spécial composé de huit

membres était nommé pour élaborer la mise en œuvre du projet, après consultation du laïcat. Cette consultation s'étant avérée très encourageante, le Comité retint les services de deux avocats pour la rédaction de la constitution et l'incorporation civile du nouvel organisme.

Enfin, le 7 avril dernier, les évêques réunis à Ottawa approuvaient la procédure établie par le Comité pour le choix des 21 membres du Bureau des Gouverneurs. L'évêque copat lui-même y aura deux représentants déjà désignés, soit Mgr Pocock, de Toronto, et le soussigné. Les 19 autres membres seront des laïcs choisis pour leur compétence et l'intérêt qu'ils portent au problème du développement. Le Québec en comptera six, l'Ontario quatre, le Nouveau-Brunswick deux, et chacune des sept autres provinces un. La signification de ces chiffres n'échappera à personne; bien que le nouvel organisme relève de la hiérarchie pour son orientation doctrinale et sa « politique générale », on veut — selon les directives du Concile — que le laïcat assume le plus possible la responsabilité de son fonctionnement.

L'occasion sera ainsi donnée à de nombreux laïcs de répondre à l'appel pressant du Pape:

« A nos fils catholiques appartenant aux pays plus favorisés, Nous demandons d'apporter leur compétence et leur active participation aux organisations officielles ou privées, civiles ou religieuses appliquées à vaincre les difficultés des nations en voie de développement » (*Populorum progressio*, n. 81).

L'Église canadienne et le développement

Notre pays s'est depuis longtemps distingué par son zèle missionnaire. On peut appliquer aux Canadiens qui ont voué leur vie à l'évangélisation des peuples qui ignorent encore le Christ ce que la liturgie dit à la louange des Apôtres: « Sur toute la terre leur voix a retenti. » De plus, la générosité de notre peuple en faveur des missions est bien connue. On aura donc lu avec satisfaction ce que l'encyclique dit de l'œuvre bienfaisante des missionnaires dans les pays pauvres.

Mais, s'il en était besoin, la suite du document pontifical justifierait l'épiscopat canadien d'estimer le moment venu d'entreprendre un effort parallèle sur le plan du développement. Il existe déjà dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis des organismes nationaux qui accordent une aide financière aux peuples moins favorisés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Figurant au nombre des nations riches, le Canada se doit d'apporter sa contribution à ce vaste mouvement d'entraide si instamment recommandé par l'encyclique. Sans cesser de promouvoir l'activité missionnaire de ses fils, l'Église canadienne veut donc engager une coopération, au plan temporel, avec les pays en voie de développement.

Principaux objectifs

La situation privilégiée dont jouissent la plupart des Canadiens devrait les inciter à penser à leurs frères qui végètent dans une misère imméritée. Mais, habitués à un confort qu'ils trouvent tout naturel, beaucoup sont peu conscients du grave devoir de partager qui incombe aux pays riches. Le premier travail qui s'impose aux respon-

sables du *Fonds de coopération* est donc d'information et d'éducation. Il s'agit d'éveiller, au sein de notre communauté canadienne, une prise de conscience très vive de sa responsabilité collective, pour qu'elle appuie les programmes gouvernementaux d'aide aux pays pauvres et toute initiative favorisant l'exercice de la justice sociale au plan international.

Tâche à long terme qu'il faudra poursuivre, non seulement pendant la campagne annuelle de souscription, mais tout au long de l'année. L'encyclique vient donc à point rappeler aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté qu'ils ne peuvent demeurer indifférents au sort de tant d'êtres humains qui vivent parce qu'ils doivent se contenter d'une ration insuffisante. On devra trouver les meilleurs moyens de faire entendre partout et par tous cet appel de Paul VI reprenant, pour en accentuer l'urgence, ceux de Jean XXIII et du Concile.

Pour la cueillette et la distribution des fonds, on se propose d'utiliser les méthodes les plus efficaces. Une double affectation de l'argent recueilli est prévue: une part servira à fournir des secours d'urgence, spécialement en nourriture, vêtements, abris et tous autres secours reliés à des situations d'urgence; ces fonds seront distribués sans distinction de race, de couleur ou de religion.

On voudrait cependant réserver la part principale au financement de projets communautaires de développement ou de valorisation des contrées qui n'ont pas encore accès à un minimum de bien-être. Une des causes principales en effet de leur retard est que ces contrées, par insuffisance de connaissances et de moyens techniques et parfois d'outillage élémentaire, ne peuvent profiter des ressources de leur sol et de leur sous-sol. Trop souvent des intérêts étrangers les tiennent en tutelle, les réduisant au rôle de productrices de matières premières et de denrées d'une valeur fluctuante qui ne leur permet pas de sortir de leur misère. Comme le souligne l'encyclique, c'est le devoir des gouvernements de se mettre d'accord pour corriger cette injuste situation par des mesures appropriées. Il n'appartient pas à l'Église d'intervenir en ce terrain politique; mais dans le domaine des micro-réalisations, elle peut apporter une aide efficace, comme le fait déjà le Secours catholique français.

Pour éviter autant que possible la dispersion des énergies, on établira, dans la poursuite des objectifs mentionnés, une collaboration avec les organismes existants: ceux des diocèses et des œuvres missionnaires, ceux des autres Églises et ceux qui relèvent de l'État. Dans le même but, la Conférence Catholique Canadienne participera, à Montréal l'an prochain, à une conférence nationale sur la pauvreté, conjointement avec le Conseil des Églises qui groupe des représentants des Églises anglicane et protestante. Cette conférence recherchera les moyens de réduire l'écart entre les riches et les pauvres au Canada et à l'étranger. Pareille recherche en commun des chrétiens est conforme au Décret sur l'Écumenisme qui prévoit que « les diverses Églises ou Communautés viennent à collaborer plus largement à toutes sortes d'entreprises qui, selon les exigences de toute conscience chrétienne, contribuent au bien commun » (Décret, n. 4).

De son côté, le Pape formule les requêtes actuelles du bien commun, quand il écrit:

« Combattre la misère et lutter contre l'injustice, c'est promouvoir, avec le mieux-être, le progrès humain et spirituel de tous et donc le bien commun de l'humanité »;

ce qu'il résume dans cette autre formule si frappante:

« le développement est le nouveau nom de la paix » (*Populorum progressio*, nn. 76 et 87).

* * *

Tous les lecteurs de l'encyclique ont été impressionnés par la note d'urgence qui la caractérise. Désormais, les

chrétiens ne peuvent ignorer l'impérieux devoir d'unir leurs efforts pour combler le fossé qui va s'élargissant entre les bien nantis et les défavorisés. Aux premiers l'encyclique rappelle le grave avertissement de saint Jean: « Si quelqu'un, jouissant des richesses du monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui? » (I Jean, 3, 17).

La sincérité de leur amour de Dieu exige des chrétiens qu'ils témoignent, de façon concrète et immédiate, de la sollicitude du Christ pour leurs frères des pays moins développés. Le Fonds canadien de coopération veut les stimuler dans l'accomplissement de ce devoir fraternel.

Quelle sera notre réponse ?

Jean BOUCHARD¹

L'EXPO 1967 attire sur notre pays l'attention du monde entier. Radio, TV, revues, journaux... à qui mieux mieux célèbrent cette « Terre des Hommes ». On accourt de fort loin pour voir ces merveilleuses réalisations de la science, pour goûter à ces fruits d'antiques civilisations qui garnissent la table de l'humanité. Pour concrétiser nos rêves du monde de demain, des îles ont surgi, et des pavillons aguichants où le génie de l'homme s'est donné libre cours, pour créer des formes, des couleurs, des sons, des spectacles, des présentations, des commodités, des instruments, des machines aux fonctions multiples et précises... Monde féérique, où nous allons de découverte en découverte, de surprise en surprise, comme dans une cure de rajeunissement et d'optimisme, de joie, de fierté, d'émerveillement.

Ce don splendide que le monde nous offre sur un plateau d'argent, nous avons à le découvrir, à le mettre à profit, mais aussi à le mériter. Saurons-nous discerner les responsabilités qu'il implique pour nous? Dans l'euphorie de ses spectacles, l'EXPO 1967 comporte le risque que nous

oublions les absents, les pays du Tiers-Monde, qui n'auront que les miettes de notre festin de riches. Ce que nous avons accompli sur la « Terre des Hommes » nous empêchera-t-il de partager avec tous les hommes de la terre? Oublierons-nous que le monde des pauvres, aux portes de notre abondance, a les yeux tournés vers nous? Comment pourrions-nous, en toute quiétude, nous promener de pays en pays, de pavillon en pavillon, sans penser à ceux qui sont aux prises avec la faim, la misère, l'ignorance?...

Heureusement, à la même heure, une voix a retenti: une voix de Rome, celle de Paul VI, « l'avocat des pauvres », qui rappelle aux enfants de Dieu et aux hommes de bonne volonté que le Tiers-Monde nous appelle... Trop d'hommes souffrent... Personne ne peut demeurer indifférent au sort de ses frères... Personne ne peut plus l'ignorer... Et le Pape de nous exposer, tout au long de cette encyclique sur « le développement des peuples », les problèmes et les aspirations légitimes des peuples sous-développés, ainsi que l'urgence d'une action concertée en vue d'un développement intégral et solidaire. « Il s'agit de construire un monde où tout homme, sans exception, puisse vivre une vie pleinement humaine... un monde où la liberté ne soit pas un vain mot et où le pauvre Lazare puisse s'asseoir à la même table que le riche². »

A l'heure où nous prenons conscience — en partie, grâce à l'EXPO 1967 —

2. *Populorum Progressio* (désormais P. P.), n. 47.

d'être « héritiers des générations passées et bénéficiaires du travail de nos contemporains, nous avons des obligations envers tous... La solidarité universelle est un fait et un bénéfice pour nous; elle est aussi un devoir³. » Nous ne pouvons plus vivre comme avant, et fermer les yeux sur « le scandale de disparités criantes ». C'est en « communiant aux meilleures aspirations des hommes et en souffrant de les voir insatisfaites » que nous découvrirons notre vraie vocation sur cette « terre des hommes ». « Les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence⁴. » Dussions-nous être dérangés dans nos habitudes, notre confort, nos plaisirs..., nous devons entendre ces appels: ils sont la voix nouvelle de notre conscience, la voix même de l'Esprit. Si nous sommes des hommes de bonne volonté, nous devons « répondre à ce cri d'angoisse, au nom du Seigneur⁵. »

Sans descendre dans le détail des réalisations et sans vouloir dicter à nos gouvernants des décisions aux multiples implications politiques, dégageons simplement quelques caractéristiques de l'aide canadienne que le Pape et les pays du Tiers-Monde souhaitent voir venir de chez nous.

Une aide grandissante

Il serait facile de citer des chiffres, et d'énumérer les réalisations à l'étranger de notre gouvernement ou des nôtres:

3. P. P., n. 17.

4. P. P., n. 3.

5. P. P., nn. 47 et 87.